



Vous souhaitez lancer votre activité de formateur- être indépendant et bénéficiez de notre certification qualiopi ?

La solution ? Formateur en portage salarial : pour tester, lancer, exercer un complément d'activité ou tout simplement développer votre activité professionnelle sans prendre de risques financiers importants.

• Le portage salarial : 3 acteurs

> Le formateur

Professionnel dans vos domaines de compétence, vous bénéficiez d'un statut de salarié tout en vous consacrant à votre activité, à votre recherche de clientèle.

> Le client

Peut être une entreprise, une administration, une collectivité locale, une association, un organisme de formation en France ou à l'étranger. Il bénéficie des services d'un spécialiste pour lesquels il règle une facture de prestation.

> L'organisme de formation

établit des contrats distincts :

1 • Une convention de formation

entre vous, Autrement 10 et votre client, le devis, reprend votre programme de formation sur notre papier entête et vous fournit tous les documents nécessaires pour la formation et répondre aux normes qualiopi...

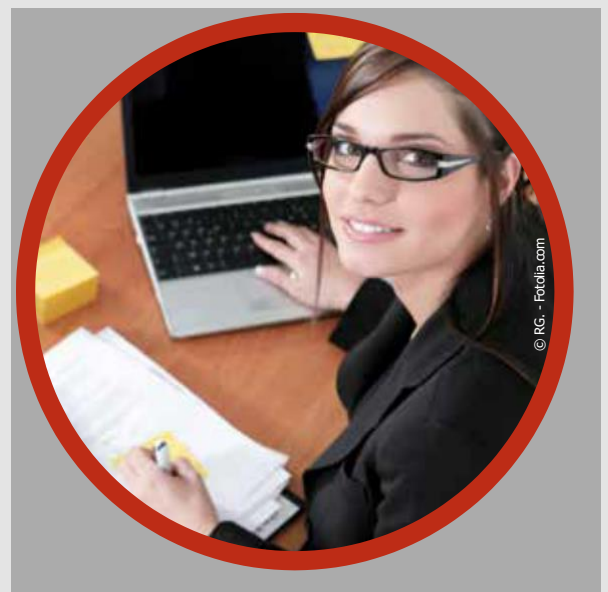
2 • Un contrat de travail

La rémunération se fait au travers d'un salaire qui découle du chiffre d'affaires réalisé. Ce salaire sera versé à la fin du mois au cours à lieu la formation

• Quelle activité ?

toute prestation "intellectuelle", à l'exception :

- Des professions réglementées.
- Des professions médicales, paramédicales et génétiques.
- Des professions de la sécurité et de l'environnement.
- Des activités du bâtiment visées par l'assurance décennale obligatoire, du génie civil et des travaux publics.
- Des professions de la banque, finance, fusion acquisition, gestion de patrimoine, investissement, recherche en financement.
- De l'aéronautique et du spatial.



● autrement 10 Organisme de formation

nos services

- **nous nous chargeons de la gestion de la prestation de formation**, de la facturation, du recouvrement auprès du client, de la comptabilité, des déclarations fiscales et administratives, de l'établissement des bulletins de salaire, de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle qui vous couvre lors de vos missions.
- Nous assurons la transparence de vos comptes de façon régulière.
- **nous nous rémunérons en prélevant des frais de gestion proportionnels aux honoraires facturés :**
 - 10% du chiffre d'affaires prestation pour un CA annuel inférieur à 30 000 euros
 - 8% de 30000 à 50000 euros de CA annuel
 - 6% au delà de 50000 euros de CA annuel
- **vous pouvez compter sur un salaire net équivalent à environ 50% de la facture Ht.** Vous pouvez faire des simulations de votre salaire en fonction du prix de la facture, de notre commission et de vos charges sur le site autrement10.fr
- **un seul interlocuteur :** votre gestionnaire de compte attitré.

nos spécificités

- Nous acceptons toutes les missions des formateurs sans imposer un minimum de chiffre d'affaires.
- Nous avons souscrit une **assurance** Responsabilité Civile Professionnelle
- Vous avez la possibilité d'utiliser notre numéro SIRET sur tous vos supports commerciaux.
- Vous pouvez bénéficier de notre **numéro de déclaration d'activité enregistré auprès de la préfecture PACA** pour donner des **formations** à vos clients.
- Vous pouvez bénéficier de notre **certification QUALIOPI**
- nous disposons d'un site internet.

● public concerné :

- Formateurs indépendants
- Formateurs Jeunes diplômés
- Formateurs souhaitant bénéficier de Qualiopi
- Formateurs souhaitant se décharger de la partie administrative
- Formateurs souhaitant un statut salariés cadre ou non cadre

● avantages :

- > Vous créez votre activité sans créer votre entreprise.
- > Vous ne prenez pas en charge les aspects administratifs, comptables, financiers, fiscaux, etc., liés à la création d'une entreprise.
- > Vous bénéficiez de la certification qualiopi
- > Vous bénéficiez de la couverture sociale des salariés (sécurité sociale, prévoyance, retraite).
- > Vous choisissez les missions que vous souhaitez effectuer.
- > Vous bénéficiez des droits individuels à la formation (DIF)

